

Tableaux comparatifs sur les conditions de financement

Les chiffres et éléments contenus dans ces tableaux ont été mis à jour par les différents établissements entre le 01 décembre 2011 et le 20 décembre 2011

3) CONDITIONS LIEES AU PAIEMENT DES INTERETS ET A L'AMORTISSEMENT CONDITIONS POUR MODIFIER L'EMPRUNT

Etablissements bancaires/Assurance	Amortissement	Echéance	Modifications de l'emprunt TF = taux fixe TV = taux variable
Assurances Baloise	1% sur totalité de la dette applicable sur la dette au 2e rang	intérêts : trimestrielle amortissement : annuelle	TF à TV : à l'échéance du taux fixe TV à TF : à tout moment en fonction de la relation
Banque Cantonale de Fribourg	1% sur 1er rang (après remb. 2 ^{ème} rang) 4% sur 2 ^{ème} rang (par montant constant)	intérêts et amortissement : trimestrielle	TF à TV : à l'échéance du taux fixe TV à TF : en tout temps
Banque Cantonale de Genève	de 0% à 2% sur la dette selon le taux d'avance	Intérêts : trimestriels Amortissement : trimestriel/semestriel/annuel	TF à TV : à l'échéance du taux fixe TV à TF : en tout temps
Banque Cantonale du Jura	1% sur l'ensemble de la dette (en principe)	intérêts : trimestriels amortissement : semestriel	TF à TV : à l'échéance du taux fixe TV à TF : en tout temps
Banque Cantonale Neuchâteloise	1 ½% sur 1er rang. La BCN ne finance qu'en 1er rang avec 20% de fonds propres	semestrielle	TF à TV : à l'échéance du taux fixe TV à TF : selon entente/CHF 250.-
Banque Cantonale du Valais	flexible en fonction de la norme d'avance taux usuel 1% possibilité de suppression	intérêts : trimestrielle amortissement : annuelle	TF à TV : à l'échéance TV à TF : en tout temps
Banque Cantonale Vaudoise	1% sur l'ensemble de la dette. Possibilité d'amortissements directs et indirects	semestrielle (ou autre à la demande du client)	TV à TF : en tout temps TF à TV : à l'échéance ou paiement d'un différentiel d'intérêts
Banque Coop	1% sur l'ensemble de la dette *) remboursement du 2e rang jusqu'à l'âge de la retraite	intérêts et amortissement: trimestrielle	TF à TV: à l'échéance du taux fixe TV à TF: en fonction de la politique d'affaire de la Banque
Banque Migros	La partie en 2 ^{ème} rang doit être remboursée sur 15 ans. Le 2 ^{ème} rang doit être totalement remboursé à l'âge de 65 ans, l'amortissement est fixé en conséquence.	Semestrielle (30.06 et 31.12)	TF à TV : à l'échéance du taux fixe, CHF 100.- de frais TV à TF : CHF 100.- de frais / en tout temps TF à un TF d'une nouvelle durée : à l'échéance du taux fixe, CHF 100.- de frais

Suite :

Etablissements bancaires/Assurance	Amortissement	Echéance	Modifications de l'emprunt
Crédit Agricole Financements (Suisse) SA	Possibilité d'amortir directement ou par le biais d'une police d'assurance. Possibilité de ne pas amortir.	intérêt et amortissement : paiements mensuels	TF à TV : à l'échéance du taux, sans frais TV à TF : à l'échéance du taux, sans frais
Credit Suisse	1% à 2% sur l'ensemble de la dette remboursement du 2e rang jusqu'à l'âge de 60 ans	intérêts : trimestriels Amortissement : trimestriel/semestriel/ annuel	TF à TV : à l'échéance ou paiement d'un différentiel d'intérêt TV à TF : en tout temps, sans frais
Swiss Life	Amortissement direct ou indirect du 2 ^{ème} rang jusqu'à l'âge de 60 ans, mais au maximum sur 25 ans.	intérêts : échéance → trimestrielle amortissement : échéance → annuelle	TF à TV : à l'échéance ou en cours avec paiement d'une soulte d'intérêts TV à TF : en tout temps
UBS SA	<u>Hypothèques Libor/ fixe</u> amortissements directs et indirects - 1% du montant de la dette, si le montant d'avance est supérieur à 65%	<u>Hypothèque Libor</u> Trimestrielle ou semestrielle <u>Hypothèque fixe</u> trimestrielle	<u>Hypothèque Libor</u> changement de produit/vente de l'objet = 10 jours avant l'échéance du délai = sans frais <u>Hypothèque fixe</u> à l'échéance du prêt
Raiffeisen Suisse (Recommandations pour le Groupe)	remboursement du 2e rang sur 10 à 25 ans en fonction de l'objet	intérêts et amortissement : échéance → trimestrielle ou semestrielle	TF à TV : à l'échéance ou paiement d'un différentiel d'intérêts TV à TF : en tout temps
Vaudoise Assurances	le 2 ^{ème} rang doit être amorti par le biais d'une police d'assurance ou directement. Montant le plus élevé entre 1% de l'ensemble du prêt et le 2 ^{ème} rang amorti à 65 ans	intérêts et amortissement : échéance → semestrielle	TF à TV : à l'échéance ou paiement d'un différentiel d'intérêts TV à TF : en tout temps, sans frais

* pour de plus amples renseignements, s'adresser auprès de l'établissement

Ce tableau est établi par la

Chambre vaudoise immobilière

Rue du Midi 15
Case postale 5607
1002 Lausanne
Tél. 021 341 41 41
mail@cvi.ch

Fax 021 341 41 46
www.cvi.ch

